

En 1968, le gouvernement a créé la Société internationale d'investissement de Yougoslavie dans le but d'encourager la formation de coentreprises. La société, dont le siège social est établi à Zagreb, a des bureaux à l'étranger (Londres et Cologne) et peut fournir beaucoup d'information sur les conditions et les possibilités d'investissement en Yougoslavie.

Coopération pour des projets d'investissement dans des pays tiers

La Yougoslavie a acquis des possibilités très considérables dans les domaines de l'industrie et de l'ingénierie. Celles-ci ont été mises à profit dans des travaux de construction à l'étranger, particulièrement dans les pays en développement. Les entreprises yougoslaves sont souvent reçues plus chaleureusement dans les pays du tiers monde, en raison du prestige de leur pays dans le mouvement des pays non alignés.

Les activités des sociétés yougoslaves à l'étranger, qui s'accroissent rapidement, peuvent fournir des débouchés aux entreprises canadiennes qui ont des compétences et de l'équipement qu'on ne trouve pas facilement en Yougoslavie. Les domaines susceptibles de se prêter à la coopération comprennent les installations d'aéroports, la métallurgie et les activités minières, les hôpitaux, les communications, le conditionnement des aliments et les installations d'entreposage. La coopération peut prendre la forme de sous-traitance pour de l'équipement ou des services ou encore d'échanges de technologie spécialisée. Il se pourrait fort bien que la participation canadienne à de tels projets puisse bénéficier d'un financement par la SEE. Une telle coopération pourrait également permettre à une société canadienne d'accroître ses contacts en Yougoslavie même, ou d'établir de nouveaux contacts dans des pays tiers, souvent avec moins de risques et à des coûts inférieurs.

Évidemment, il faut examiner attentivement les coentreprises de ce genre, puisqu'elles reposent souvent sur des liens étroits qui existent déjà avec une entreprise yougoslave. En particulier, il faut évaluer le potentiel et la fiabilité du partenaire.